

Sujet : PERCHE Ludovic demande : Redéploiement port de Cavalaire

Date : Fri, 14 Dec 2018 22:02:58 +0100

De : Ludovic PERCHE

Madame l'enquêtrice,

Le projet de redéploiement du port de Cavalaire nous amène beaucoup d'inquiétudes quant à la prise en compte de la sécurité. Nous avons listé ci-dessous les principaux points qui ne nous convainquent pas :

Aucune communication claire n'existe pour présenter ce projet aux plaisanciers qui vont le financer : Avis d'Appel Public à la Concurrence, détail des travaux réalisés, planning, coût de chaque poste du marché, présentation des travaux qui ne sont pas en rapport avec les activités portuaires et de leur financement. Cette enquête publique est la bienvenue dans la mesure où elle nous permet enfin d'accéder à des éléments du projet.

D'un point de vue sécurité des personnes et des bateaux, la suppression d'une passe du port est une hérésie. Seule la présentation d'une étude des flux en haute saison pourrait argumenter cette modification. Nous sommes persuadés qu'une telle étude a été menée préalablement, il nous semble nécessaire qu'elle soit communiquée aux plaisanciers qui vont financer la réalisation du projet. L'unique entrée/sortie du port se trouve à proximité de la station d'avitaillement, ce qui nous semble défavorable pour la sécurité : une passe unique générera inévitablement une augmentation conséquente du risque de collision (approximativement 2 fois plus de trafic qu'aujourd'hui) ;

La nouvelle organisation du port entraînera le croisement, aux heures de pointes, des bateaux des îles et des bateaux de location qui se rendront à la station d'avitaillement (les locataires sont en général peu habitués à la réalisation de manœuvres !),

La construction de longues pannes est prévue. Aujourd'hui, la longueur des pannes permet aux plaisanciers d'anticiper les mouvements de bateaux dans une allée : un bateau peut attendre la sortie ou le stationnement d'une unité avant de s'engager, ce qui ne sera pas possible avec les longues pannes envisagées. Cette configuration entraînera des croisements de bateaux, ce qui, notamment en cas de vent, conduira à l'augmentation du risque de collision ;

La future configuration du port présente davantage de zones de croisement de bateaux à l'intérieur du port, donc là aussi un accroissement du risque de collision ;

Nous nous interrogeons également sur la pertinence des études de flux réalisées pour la circulation, à terre, des véhicules et des piétons : le déplacement de la cale de mise à l'eau va créer une forte augmentation de la circulation dans une zone dans laquelle cohabiteront les plaisanciers désirant stationner leur véhicule, les exploitants des grues de mise à l'eau, les plaisanciers mettant à l'eau leur embarcation (souvent peu habitués à ce genre de manœuvres), les sociétés de gardiennage de bateaux, et les nombreux piétons, promeneurs ou plaisanciers, le plus souvent accompagnés d'enfants. Nous n'avons pas vu, dans le projet, d'éléments concourant à la maîtrise de la sécurité de tous dans ce périmètre : mesures préventives, mesures de protections, ...

Les futurs travaux ne s'appuient pas sur des éléments du port qui nous semblent pérennes, et en bon état, tels que la capitainerie, le quai Marc

Pajot, ou encore les bornes électricité/eau du port privé, rénovées récemment. Cette démarche aurait permis de réaliser de conséquentes économies, d'éviter la gestion d'une quantité considérable de gravats, contribuant par là-même à réduire l'impact écologique du projet ;

L'emplacement de l'actuelle capitainerie, à l'entrée du port, est idéal, notamment pour l'accueil des plaisanciers de passage. L'emplacement de la future capitainerie, cloisonnée au fond du port, n'est pas du tout adapté au besoin ;

Les travaux pharaoniques envisagés sont injustifiés au regard des bénéfices qu'en tireront les plaisanciers du port, qui pour la plupart, sont des petits plaisanciers propriétaires de petites unités dont ils ont une utilisation familiale dans un faible rayon autour du port ;

Il n'y a eu aucune explication sur le fait que le montant des GU imputé aux plaisanciers finance des travaux qui ne sont pas en rapport avec les installations portuaires (maison de la mer, place St Estelle). Ces travaux n'ont pas à être financés par les plaisanciers ;

Accessoirement, on pourrait s'interroger sur la zone commerçante de restauration qui n'est pas intégrée au périmètre du projet. Ce n'est pas cohérent avec la succincte présentation qui est faite du projet, et nous nous interrogeons de ce fait. Nous n'avons eu aucune explication sur ce point (planning incompatible, levée de bouclier des commerçants,... ?) ;

En termes d'environnement, ce projet est en complète inadéquation avec les préoccupations d'économies d'énergie actuelles :

o l'accueil de grosses unités génère une pollution considérable (déchets, pollution de l'atmosphère, besoins en électricité et en eau...),

o l'utilisation de buses d'avivement pour créer une circulation d'eau dans le port est une aberration écologique (surconsommation électrique dans une ville qui n'arrive actuellement pas à être alimentée à hauteur de ses besoins en haute saison, au regard des fréquentes coupures d'alimentation électrique liée à des pics de demandes, en période estivale).

Le projet présenté ne correspond pas à nos attentes en terme de sécurité, ni en tant que plaisancier du port de Cavalaire, ni en tant que famille résidant plus de deux mois par an à Cavalaire. D'autre part, ce projet nous paraît beaucoup trop ambitieux, onéreux et inadapté pour la station familiale balnéaire, qui risque d'être affectée de façon négative par ce projet surdimensionné.

Profil : particulier

Nom : PERCHE

Prénom : Ludovic